

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Ce contrat est réservé à l'usage exclusif de la location saisonnière en chalet. Le locataire signataire du contrat, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location. La location ne peut en aucun cas bénéficier à un Tiers, sauf accord préalable du propriétaire.

Conditions de location :

La réservation devient effective lorsque le client a versé au propriétaire un acompte de 30% du prix de séjour majoré des frais de dossier et a retourné un exemplaire du contrat signé dans le délai prévu. Le solde de la location devra être adressé 1 mois avant le début du séjour sous peine de résiliation du contrat. Dans le cas d'une réservation de dernière minute, l'intégralité du montant du séjour est exigible à la réservation. Si le locataire retarde son arrivée, il doit prévenir le propriétaire. En cas de séjour écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement. Le locataire doit assurer le caractère paisible de la location et en faire un usage conforme à la destination des lieux.

Tous les chalets sont conçus & assurés pour accueillir un maximum de 5 personnes. Aucune dérogation ne sera donnée. **Le chalet doit-être restitué en parfait état de rangement et de propreté.**

Arrivées, état des lieux, dépôt de garantie et départs :

Les arrivées se font le samedi à partir de 17H00. Après inscription et dépôt d'une caution (voir tarif de l'année en cours), l'inventaire est effectué par le locataire et remis après visa à l'accueil. Il constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

Le jour du départ, soit le samedi avant 10H00, le dépôt de garantie est remboursé au locataire après inventaire, déduction faite des éventuelles pertes, détériorations ou du coût de remise en état des lieux.

En cas de départ anticipé empêchant l'inventaire, le dépôt de garantie est envoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine. Le nettoyage des locaux est à la charge des vacanciers pendant la période de location et avant leur départ. Les arrivées tardives (après 19H00) ne sont acceptées que si le propriétaire en est informé.

Assurances et animaux :

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier qu'il est bien couvert par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Tout locataire accompagné par un animal devra avoir obtenu l'accord du propriétaire. Lors de son séjour, il devra présenter le carnet de vaccination de l'animal. En outre, il devra tenir son animal en laisse et le promener pour ses besoins à l'extérieur du camping. L'état de propreté du chalet et de ses abords sera contrôlé à l'issue du séjour.

Droit à l'image : vous autorisez le Hameau des Lacs à utiliser sans contrepartie les photos de vous et de vos enfants qui seraient prises pendant la durée de votre séjour sur tout support publicitaire.

Païement des charges :

En début de séjour, le client doit s'acquitter des options de séjour.

Il devra également s'acquitter au fur et à mesure du montant des services de séjour qu'il aura sollicités (laverie, pain, journal...). Une taxe de séjour de 0,22 € (base 2013) par nuit et par personne de 13 ans et plus sera acquittée à l'issue du séjour.

Conditions d'annulation :

Remboursement de l'acompte en cas d'annulation écrite :

- avant le 1er Avril : 100 %
- entre le 1er Avril et le 1er Mai : 50%
- après le 1er Mai : le montant total de votre séjour sera retenu.

Les frais de dossier ne sont en aucun cas remboursables.

Le propriétaire n'est nullement responsable du transport de ses clients. Il ne pourra être tenu responsable d'une impossibilité de ses clients de rejoindre le lieu de villégiature, quelle qu'en soit la raison même en cas de force majeure. Il ne procédera, dans ce cas à aucun remboursement.

Assurance annulation (facultative)

Prime représentant 4% du montant de votre séjour avec un minimum de 20 € payable lors de votre réservation.

Nous vous assurons le remboursement de toutes les sommes versées (sauf frais de dossier et prime d'assurance), lorsque l'annulation intervient pour des motifs graves :

- a) maladie grave, accident, décès du réservataire, de son conjoint, de ses ascendants ou de ses descendants,
- b) licenciement économique du réservataire ou de son conjoint.

En cas d'annulation, avertir le propriétaire par lettre recommandée avec justificatif à l'appui.

Litiges :

A défaut d'accord avec le propriétaire, il est fait attribution exclusive de compétences aux tribunaux de RODEZ.